### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Communauté de commune à FPU - CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Cté Collines du Perche (2)

Numéro SIRET: 24410029300020

POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable de Vendome

M 14

### Compte administratif voté par nature

**BUDGET: ACTION ECONOMIQUE (3)** 

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

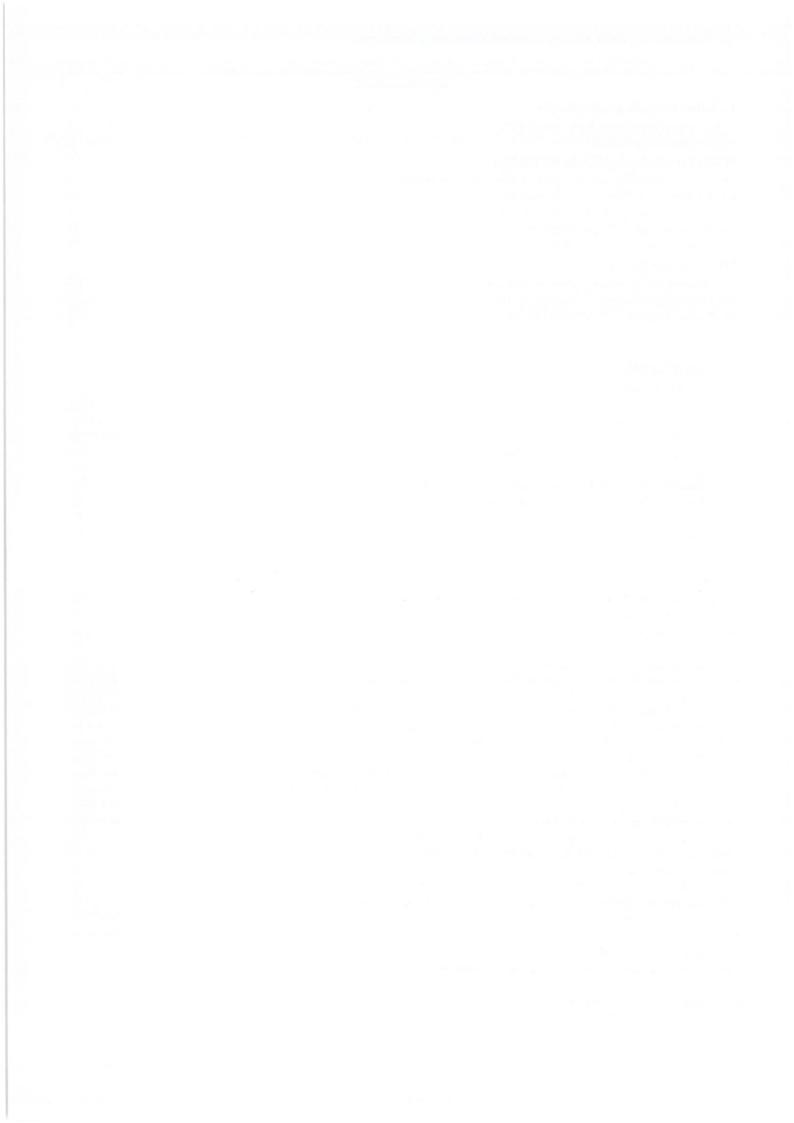
<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



### Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	1
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28 29
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	32
A5 - Etalement des provisions	33
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	36
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	37
A10.3 - Opérations liées aux cessions	38
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	39
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	40
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	44
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.6 - Etat des engagements reçus	46
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



### CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Actions de formation des élus	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	50
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	52
D2 - Arrêté et signatures	53

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE	CA
41143	ACTION ECONOMIQUE	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE): Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine): Nom de l'EPCI à fiscalité propre auguel la commune adhère:	6 164 0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	70,73 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

### POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	3	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	Α	39 836,05	G	40 887,88
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	89 595,64	н	51 738,88
		+		+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	46 124,87	ı (si excédent)	0,00
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	62 052,77	J (si excédent)	0,00
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	237 609,33	= G+H+I+J	92 626,76
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
DEGUI TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	85 960,92	= G+I+K	40 887,88
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	151 648,41	= H+J+L	51 738,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	237 609,33	= G+H+I+J+K+L	92 626,76

### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. Libellé		Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
TOTAL	L DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00	
011	Charges à caractère général	0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
013	Atténuations de charges		0,00	
76	Produits financiers		0,00	
77	Produits exceptionnels		0,00	
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00	
010	Stocks (4)	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	

### CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	9 202,00	6 763,63	0,00	0,00	2 438,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 005,13	2 500,00	0,00	0,00	2 505,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	14 207,13	9 263,63	0,00	0,00	4 943,50
66	Charges financières	3 900,00	3 673,20	160,34	0,00	66,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 107,13	12 936,83	160,34	0,00	5 009,96
023	Virement à la section d'investissement (2)	119 933,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	26 807,00	26 738,88			68,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	146 740,00	26 738,88			120 001,12
	TOTAL	164 847,13	39 675,71	160,34	0,00	125 011,08
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 46 124,87				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	894,00	828,02	0,00	0,00	65,98
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 745,28	27 024,43	0,00	0,00	-3 279,15
Т	otal des recettes de gestion courante	24 639,28	27 852,45	0,00	0,00	-3 213,17
76	Produits financiers	2,00	1,08	0,00	0,00	0,92
77	Produits exceptionnels	173 293,72	0,00	0,00	0,00	173 293,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	197 935,00	27 853,53	0,00	0,00	170 081,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	13 037,00	13 034,35			2,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	13 037,00	13 034,35			2,65
	TOTAL	210 972,00	40 887,88	0,00	0,00	170 084,12
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

<sup>(3)</sup> Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 650,23	26 561,29	0,00	88,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	26 650,23	26 561,29	0,00	88,94
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	96 650,23	76 561,29	0,00	20 088,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	13 037,00	13 034,35		2,65
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	13 037,00	13 034,35		2,65
	TOTAL	109 687,23	89 595,64	0,00	20 091,59
	Pour information	(2) 62 052,77			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	119 933,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	26 807,00	26 738,88		68,12
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	146 740,00	26 738,88		120 001,12
	TOTAL	171 740,00	51 738,88	0,00	120 001,12

### CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 763,63		6 763,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	3 833,54 0,00	0,00 0,00	3 833,54 0,00
68 71	Dot. aux amortissements et provisions  Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	26 738,88 0,00	26 738,88 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	13 097,17	26 738,88	39 836,05
D 0	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			46 124,87

	INVESTISSEMENT	Opéra	tions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 8 648,44 0,00	0,00 8 648,44 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	26 561,29 0,00	0,00	26 561,29 0,00
	Total des opérations d'équipement		50 000,00		50 000,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			4 385,91	4 385,91
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	(9)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)			0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)			0,00	0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 (6)	76 561,29	13 034,35	89 595,64
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				62 052,77

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(8)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	828,02		828,02
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75 76	Autres produits de gestion courante Produits financiers	27 024,43	0,00 0.00	27 024,43
77	Produits infanciers  Produits exceptionnels	1,08 0,00	13 034,35	1,08 13 034,35
78 79	Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	0,00	0,00 0,00	0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	27 853,53	13 034,35	40 887,88
R 002	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 0,00	0,00	0,00 0,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	25 000,00	0,00 0,00	25 000,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	(9) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 26 738,88 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 26 738,88
39 45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)  Opérations pour compte de tiers (7)  Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	25 000,00	26 738,88	51 738,88
R 0	Pour information 01 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(7)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(8)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	0=6-114-	Crédits emplo	yés (ou restant	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	9 202,00	6 763,63	0,00	0,00	2 438,37
60612	Energie - Electricité	500,00	153,26	0,00	0,00	346,74
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	1 564,37	0,00	0,00	435,63
6161	Multirisques	2 122,00	2 122,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 080,00	1 924,00	0,00	0,00	1 156,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 005,13	2 500,00	0,00	0,00	2 505,13
65548	Autres contributions	5 000,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
65888	Autres	5,13	0,00	0,00	0,00	5,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
тота	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	14 207,13	9 263,63	0,00	0,00	4 943,50
66	Charges financières (b)	3 900,00	3 673,20	160,34	0,00	66,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 900,00	3 866,43	0,00	0,00	33,57
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-193,23	160,34	0,00	32,89
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	18 107,13	12 936,83	160,34	0,00	5 009,96
023	Virement à la section d'investissement	119 933,00	0,00			119 933,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	26 807,00	26 738,88			68,12
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	26 807,00	26 738,88			68,12
TOTA	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 740,00	26 738,88			120 001,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	146 740,00	26 738,88			120 001,12
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	164 847,13	39 675,71	160,34	0,00	125 011,08
	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	46 124,87				

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	160,34
Montant des ICNE de l'exercice N-1	193,23
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-32,89

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

 <sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(5)</sup> Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)		Crédits emple	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	894,00	828,02	0,00	0,00	65,98
70878	Remb. frais par d'autres redevables	894,00	828,02	0,00	0,00	65,98
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 745,28	27 024,43	0,00	0,00	-3 279,15
752	Revenus des immeubles	22 720,28	27 020,28	0,00	0,00	-4 300,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 025,00	4,15	0,00	0,00	1 020,85
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	24 639,28	27 852,45	0,00	0,00	-3 213,17
76	Produits financiers (b)	2,00	1,08	0,00	0,00	0,92
764	Revenus valeurs mobilières de placement	2,00	1,08	0,00	0,00	0,92
77	Produits exceptionnels (c)	173 293,72	0,00	0,00	0,00	173 293,72
774	Subventions exceptionnelles	173 293,72	0,00	0,00	0,00	173 293,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	197 935,00	27 853,53	0,00	0,00	170 081,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	13 037,00	13 034,35			2,65
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	4 387,00	4 385,91			1,09
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 650,00	8 648,44			1,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	13 037,00	13 034,35			2,65
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE stal des opérations réelles et d'ordre)	210 972,00	40 887,88	0,00	0,00	170 084,12
R 002 E	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(4)</sup> Dont 776.

<sup>(5)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	00,0	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
art (1)  010 Stocks  20 Immobilisations incorporelles (sauf opérations)  204 Subventions d'équipement versées (sauf opérations)  21 Immobilisations corporelles (sauf opérations)  22 Immobilisations reçues en affectation (sauf operations)  23 Immobilisations en cours (sauf opérations)		0,00	0,00	0,00	0,00
107	Opération d'équipement n° 107 (2)	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 650,23	26 561,29	0,00	88,94
1641	Emprunts en euros	26 650,23	26 561,29	0,00	88,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	26 650,23	26 561,29	0,00	88,94
1	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	96 650,23	76 561,29	0,00	20 088,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 037,00	13 034,35		2,65
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	13 037,00	13 034,35		2,65
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 292,00	3 291,30		0,70
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	5 358,00	5 357,14		0,86
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	4 387,00	4 385,91		1,09
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	13 037,00	13 034,35		2,65
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	109 687,23	89 595,64	0,00	20 091,59
ı	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	62 052,77			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

<sup>(5)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	119 933,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	26 807,00	26 738,88		68,12
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 387,00	4 385,91		1,09
28132	Immeubles de rapport	1 220,00	1 218,35		1,65
28138	Autres constructions	18 090,00	18 024,62		65,38
28152	Installations de voirie	3 110,00	3 110,00		0,00
тота	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	146 740,00	26 738,88		120 001,12
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	146 740,00	26 738,88		120 001,12
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	171 740,00	51 738,88	0,00	120 001,12
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

### OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1) LIBELLE : Aide à l'investissement d'entreprise

### Pour vote (2)

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	70 000,00	A 50 000,00	0,00	20 000,00	B 159 923,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00	159 923,71
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00	98 723,71
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)	fri conevo en informa 40	Eléments afféren	ts à l'exercice		Pot	ır mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		umul des alisations (4)
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	25 000,00	C 25 000,00	0,00	0,00	D	25 000,00
13	Subventions d'investissement	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00		25 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00		25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-25 000,00	D-B	-134 923,71

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

<sup>(3)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(4)</sup> Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV A2.1
------------

### A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N	boursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
	designation of the second second	のであるとなるのでは、 日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	- 日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	<b>発展をは基づける場合である。</b>	(本) 大学をおけるようなない。	からから はまたい これの最初とは現代できるとれる場合につなったのです
5192 Avances de trésorerie						
	Selection of the select		SPECIAL SECURITY AND SECURITY OF SECURITY SECURITY			の場合のおけるとは、日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日
51931 Lignes de trésorerie						
	20年20年2日日の日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本	AND AND PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE	をおけるときのないとのできるとのできる。 第122年 日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	Salabata de la Bracogima SH - Aspect da superior de	signification of the measurable was larger than you could	Physical Services (Sept. Company Services)
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
	(\$6000000000000000000000000000000000000	State (Section Stock) (Section Section	provided appropriate constraint of the property of	alignment partitional acceptances	enalmase no sistem nie retwarenie als jesus bajas inna	たることのことのことをあるとことをあるとのできるとのできると
5194 Billets de trésorerle						
	AN REPORT AND AN ADDRESS OF THE		entente de Albertante de la minima de la con-	AND SELECTION OF THE PROPERTY	ensignation of the second section of the second section	· ではからいかにある様の方をというのはなるである。
5198 Autres crédits de trésorerie						
	<b>经验的证据的证据的证据的</b>	AND RECOGNISHED THE SECOND SEC	teres and desired transfer department of the region	AND THE PROPERTY OF THE PROPER	(株式の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本の本	おかないのないないないとのできることのできることのできることできることできることできることできることできることできることできること
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

## CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

					Emprunts e	dettes à l'o	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
								Taux initial	nitial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariol	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé	Gate- gorie d'em- prunt (8)
														100000000000000000000000000000000000000
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
	村村的 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					SHEET SHEET								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
						THE REAL PROPERTY.	Mary Astronomy Control	Messessie e	SAME NAME.		SAME SAME SAME		PERSONAL DE	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		THE REPORT OF THE PARTY OF THE							WARRIED STANSON				SHEKSTE .
1687 Autres dettes (total)					00'00									
			当年 の 日本			SERVINGE SE	September 1988	STANSFORM &	SALTERNA DE	School Association	中 新加州 医克里氏	STATE STATE STATE OF		
Total général					426 000,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A2.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		A4.4 - N	AZ.Z – KEPAKIIION P		VE DE D	1	AK NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	9 et 166	(suite)			
						mprunts	Emprunts et dettes au 31/12/N					
			Catégorie				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Іпдех (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		180 547,03					26 561,29	3 866,43	00'0	160,34
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		180 547,03					26 561,29	3 866,43	00'0	160,34
10000720661		00'0	A-1	106 830,27	12,75	ш		0,492	8 100,16	548,28	00'0	36,35
77888237204		00'0	A-1	13 369,63	1,25	ш		4,275	10 215,65	811,27	00'0	24,36
77889271482		00'0	A-1	5 580,52	1,50	ш		3,509	3 561,86	273,58	00'0	5,43
8245672/8391313		00'0	A-1	54 766,61	9,50	ш		3,932	4 683,62	2 233,30	00'0	94,20
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00.00	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
											The second name of the second	

# CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

1			160,34
		ICNE de l'exercice	
		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	00'0
	Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	3 866,43
		Capital	26 561,29
N/a		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	
Emprunts et dettes au 31/12/N	Taux d'intérêt	Index (13)	
Emprunt		Type de taux (12)	
		Durée résiduelle (en années)	
		Capital restant dû au 31/12/N	180 547,03
	20	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	
		Montant couvert	00'0
		Couverture ? O/N (10)	
		Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Total général

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorene, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'áchéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

2	A2.3
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de taux selon le capital restant		00'0		00'0		0,00		00'0		00'0		00'0	00'0
Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Intérêts payés au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Niveau du taux au 31/12/N (9)													
Taux maximal après couver- ture éventu-													
Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Taux maximal (6)													
Taux minimal (5)													
Dates des périodes bonifiées													
Durée du contrat													
Type d'indices (4)													
Capital restant dù au 31/12/N (3)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Organisme prêteur ou chef de file													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la duriée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

### A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		000 111	COLL DE ENTRE! A		(1)		
In	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'Indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'00	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	180 547,03	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00'00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'00	00'00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

N	A2 5	25.5
IV – ANNEXES	A DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COU	

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							(.)	(.)						
	Emp	Emprunt couvert			april et sauto			Instrument de couverture	verture					_
Instruments de couverture						al ob cautaN				Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 31/12/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente	
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	0.00	d option	
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0	
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0	
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0	
														_

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	Ν
FI EMENTS DU BIL AN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure		
Instruments de couverture		Taux payé	9	Taux reçu (7)	7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	ndex	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	
Taux variable simple (total)						00'0	0'0	0
Taux complexe (total) (2)						00'0	0'0	
Total						00'0	0'0	0

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A2.6
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

# A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

													-			
Emprunts (2) (Pour chaoue lione indicuer la numéro de	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt	e de ation et amort.	Date du	Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Carac	Caractéristiques du taux	np se	Coût d	Coût de sortie (10)	Annuité de	Annuité de l'exercice	E E
contrat)	Année	Profil (5)	ment	de file	ФÞ	réaménagé	residu- elle	se- ments	Type de taux	Index (8)	Niveau de taux	Туре (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					00'0	00'0					6		00'0	0,00	00'0	00'0
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					00'0	00'0								0,00	00'0	00'0

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

### A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

s l'exercice (s'il v	Annulté payée dans l'exercice (e'll y a lieu)  Intérêts  Capital			00'0	
Annuité pavée dar	ll e			intérêts	00'0
			PN S	l'exercice	00'0
			Canital restant	dû au 31/12/N	00'0
Profil d'amortissement	et périodicité de	remboursement (6)		Contrat	
Profil d'am	et pério	rembours		Contrat	
	Nominal			Contrat renégoció (5)	00'0
Contrat initia			00'0		
ié Taux act.					
Contrat renégocié Index (4)					
9 0 × 5					
Taux (2) Taux d d act. (3)					
Contrat initial					
				Type de taux (3)	
ées ées Con- trat rené- goclé					
ď	résid	an		Con- trat initial	
				ronégocia- Organisme prêteur tion	
			Date de	renêgocia- tion	
		Date de	souscrip-	tion du contrat initial	
				N' du contrat d'emprunt	Total

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

TELL COLL INCHICE COLL INCHICE COLL INCHICE COLLEGE CO	I IIVAINOEINE EIVII IN	DIVI D ON AUTHE	LONING (I)			
REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont	nt	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	
Auprès des organismes de droit privé	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	
Auprès des organismes de droit public	00'0	00'0	00'0	00'0	00 0	
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune. (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

### A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

### A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	IS SEE SEAR TO THE TERMS	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà d CGCT) : 1000.00 €	r duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (ar	ticle R. 2321-1 du	20-07-2022
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	22/03/1997
L	2132 Immeuble de rapport	15	22/03/1997
L	2182 Matériel de transport	10	22/03/1997
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	22/03/1997
L	2184 Mobilier	10	22/03/1997
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	22/03/1997
L	20422 Aide investissement Entreprise	5	27/03/2013
L	2138 Construction Atelier Relais 4	14	20/07/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

### A4 - ETAT DES PROVISIONS

	77	- LIAI DEG	I ICO VIOIOIAC			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

### A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		35 300,23	I 35 209,73	
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	26 650,23	26 561,29	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	26 650,23	26 561,29	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	8 650,00	8 648,44	
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 650,00	8 648,44	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	35 209,73	0,00	62 052,77	97 262,50

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	146 740,00	III 26 738,88
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (2)	146 740,00	26 738,88
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 387,00	4 385,91
28132	Immeubles de rapport	1 220,00	1 218,35
28138	Autres constructions	18 090,00	18 024,62
28152	Installations de voirie	3 110,00	3 110,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	119 933,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	26 738,88	0,00	0,00	0,00	26 738,88

	Monta	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	97 262,50
Ressources propres disponibles	IV	26 738,88
Solde	V = IV - II (3)	-70 523,62

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

## A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				1
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

## A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

## A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre onéreux					
		0,00	0,00	0	
Acquisitions à titre gratuit					
		0,00	0,00	0	
Mise à disposition					
		0,00	0,00	0	
Affectation					
		0,00	0,00	0	
Mises en concession ou affermage					
		0,00	0,00	0	
Divers					
		0,00	0,00	0	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

	_	7	
2	B1.1	GCT)	Annulté garantle au cours de l'exercice n'intérêts (8)
		71-1 du CG	
		3 et L. 57	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt
		5211-36	Catégorie d'emprunt (7)
		1-1 6°, L	Taux Index Taux Taux moyen constaté sur l'année (6)  Taux Index Taux Taux Index Niveau actua- (3) (4) de taux rial rial rial rial rial rial rial rial
		2313	x moyen const sur l'année (6) Index Nie
		art. L.	Taux st Taux (3)
	ECUS	ENT (	al Taux actua-
	ET R	SSEM	Taux Initial Index (4)
	AN-ENGAGEMENTS DONNES AR LA COMMUNE OU L'ETABL	ABLIS	Taux (3)
		NGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU MPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU	Périodi- cité des rem- bour- sements
ES			Durée rési- duello
IV - ANNEXES			Capital restant dû au 31/12/N
N	S HORS BILA		Montant initial
	ENGAGEMENTS EMPRUNTS GA		Organisme prêteur ou chef de filo
			Année de mobilisation et profil d'amortissement Objet de de l'emprunt (1) l'emprunt garanti
		- ETA	e de ation et nfil ssement runt (1)
		8015	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)
		B1.1 -	Désignation du bénéficiaire

5
Se
Ö
5
-
0
S
5
긆
=
0
ā
×
θ,
E
=
Ē
Ž.
ă
ш
4
SS
e
g
2
٥
Ē
ne ne
Ð
SS
E
9
E
_
2
a
σ.
j,
a
S
0
0
aut
ne
Э
SS
E
2
a
-
5
٥
O
e
5
÷
č
_
=
<u>E</u>

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

00'0

0,00

00'0

00'0

00'0

0,00

0,00

0,00

00'0

00'0

00'0

0,00

00'0

0,00

logements sociaux) Total des emprunts

EP (hors

Total des emprunts collectivités ou des

contractés par des

logements sociaux) Total des emprunts

des opérations de

logement social

contractés pour

TOTAL GENERAL

collectivités ou des

EP (hors

contractés par des

autres que ceux

00'0

0,00

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés),

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur	en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	27 853,53

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0.00
Tart des garanties à emprant decordées du titre de l'exercice en 70 (5)	1711	0,0

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

## B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	>
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

# B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
  (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

## **B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subvent	tions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00	
TOTAL				0,00	0,00	0,00	

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

## **B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				157 680,00	143 409,68	10 512,00	
2022	Crédit Bail Immobilier	ETS TESSIER CONCEPT	15	М	157 680,00	143 409,68	10 512,00
8027 Subv	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028 Autre	8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00	
A l'excepti	ion de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engageme	ents reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
		TOTAL			157 680,00	143 409,68	10 512,00

>
- ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	(2) EMPLOIS BUDGETA	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS of (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPIET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur general adjoint des services Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00,0	00,0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00.0	00.0	00.0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

NI IN	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

			The same of the sa			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMU	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
S: Social.
MT: Culturel
AUM: Policie.
PM: Policie.
PM: Policie.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuells bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3.4. article 3.4 ter alinéa : accroissement abanent temporaire d'activité.
3.5. article 3.2 artic

A: autres (préciser)

(5) Indiquer s i l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

## C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

## 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	171 740,00	151 648,41	0,00	20 091,59
RECETTES	171 740,00	51 738,88	0,00	120 001,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	210 972,00	85 960,92	0,00	125 011,08
RECETTES	210 972,00	40 887,88	0,00	170 084,12

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

## 2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

Crédits ouverts Réalisations - mandats Restes à réaliser au SECTION Crédits annulés ou titres (1) (BP+DM+RAR N-1) 31/12 INVESTISSEMENT **DEPENSES** 171 740,00 151 648,41 0,00 20 091,59 **RECETTES** 0.00 171 740,00 51 738,88 120 001,12 **FONCTIONNEMENT DEPENSES** 210 972,00 85 960,92 0.00 125 011.08 **RECETTES** 210 972,00 40 887,88 0,00 170 084,12 **TOTAL GENERAL DES** 382 712,00 237 609,33 0.00 145 102,67 **DEPENSES TOTAL GENERAL DES** 382 712,00 92 626,76 0,00 290 085,24 RECETTES

<sup>(1)</sup> Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	C3.5
ANNEXES	03.3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	The state of the s			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	171 740,00	151 648,41	0,00	20 091,59	
RECETTES	171 740,00	51 738,88	0,00	120 001,12	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	210 972,00	85 960,92	0,00	125 011,08	
RECETTES	210 972,00	40 887,88	0,00	170 084,12	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	382 712,00	237 609,33	0,00	145 102,67	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	382 712,00	92 626,76	0,00	290 085,24	

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

## D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 05/02/2024

Présenté par (1) Le Karine GLOANEC MAURIN, présidente. A Mondoubleau, le 14/03/2024 Le Karine GLOANEC MAURIN, présidente

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire. A Mondoubleau, le 14/03/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAILLOU - PELLETIER Jean-Luc	
BEAUCHENE - LUCAS Gino	
BOURSAY - ROBINET Jean-Paul	
CHOUE - GAULLIER François	
CHOUE - LETURQUE Christelle	
CORMENON - BOULAY Gilles	
CORMENON - LEROY Jérôme	
CORMENON - MESME Joelle	
COUETRON-AU-PERCHE - GLOANEC MAURIN Karine	
COUETRON-AU-PERCHE - GRANGER Jacques	
COUETRON-AU-PERCHE - HELIERE Stéphanie	
COUETRON-AU-PERCHE - LEMERRE Henri	
COUETRON-AU-PERCHE - ROULLEAU Olivier	
LE GAULT-DU-PERCHE - RICHETTE Christelle	
LE PLESSIS-DORIN - GERNOT Carol	
LE TEMPLE - BOUHOURS Dany	
MONDOUBLEAU - BOULAY Claude	
MONDOUBLEAU - CAPITAINE Odile	
MONDOUBLEAU - MAZEAUD Fanny	
MONDOUBLEAU - RICHARDIN Charles	
MONDOUBLEAU - ROCHER CAPELLAN Jean-Pierre - Absent	

## CTE COMMUNES COLLINES DU PERCHE - ACTION ECONOMIQUE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATUR	ES D2
MONDOUBLEAU - THUILLIER Jean-Claude	
SAINT MARC DU COR - GAUTIER Anne	
SARGE SUR BRAYE - MAIRET Catherine	
SARGE SUR BRAYE - PAVEE René	
SARGE SUR BRAYE - ROUSSEAU Martine	
SARGE SUR BRAYE - WERBREGUE Thierry	

Certifié exécutoire par (1) Le Karine GLOANEC MAURIN, présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2024, et de la publication le 14/03/2024

A Mondoubleau,le 14/03/2024

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.